

L'EXT
RAOR
DINA
IRE
REGARD



Projet de **formation**
Le droit à l'image

Description du projet :

Prendre des photos est devenu une facilité (surtout avec les smartphones). Les montrer et/ou les publier peut prendre moins de 5 secondes. Cependant, qu'avons le droit de faire avec ces images ? Comment pouvons-nous utiliser nos images et celles des autres ? En France, en matière de droit à l'image, il n'existe que quelques lois et les jurisprudences prennent une part importante des décisions de justice. Le but est de savoir utiliser nos images et celles des autres, et reconnaître une bonne et une mauvaise diffusion d'image (notamment sur les réseaux sociaux !).



Objectifs de l'action :

Comprendre la législation du droit à l'image en France et quelques règles du code pénal

Distinguer les limites entre respect de la vie privée, droit d'expression et droit d'information

Connaitre les risques juridiques liés à l'utilisation illégale d'une image

Connaitre les usages de publication sur les réseaux sociaux



Contenu de la formation d'1^e h 30 par groupe / classe d'environ 15 jeunes.

Explication, échanges, définition, ...

Le droit à l'image. Qu'est ce que c'est ? Comment le faire respecter ?

La protection du droit à l'image

Le droit d'auteur.

Le droit et le respect de la vie privée. Savoir faire la différence entre un lieu public et un lieu privé et savoir reconnaître un moment de vie privée et vie publique.

La liberté d'expression.

Quelle est la règle sur les réseaux sociaux ?

Présentation du droit à l'oubli numérique.

Les risques encourus.

Contact

Association Extraordinaire regard

Guillaume Boilet – responsable artistique / photographe

06.95.85.30.08

www.asso-extraordinaire-regard.fr

extraordinaireregard@gmail.com